



Epargne salariale **Des frais cachés pour les souscripteurs**

Debory, société de conseil en épargne salariale, a publié un premier Argus des FCPE (fonds communs de placement d'entreprise). L'étude porte sur 300 fonds, disponibles sur Internet, et commercialisés par 25 sociétés de gestion. Debory a passé au crible leurs notices AMF et rapports annuels. Conclusion : certains FCPE sont très chargés en frais, mais il est difficile pour un

particulier peu averti de les dénicher. C'est le cas des FCPE qui investissent dans d'autres fonds et qui, à chaque fois, paient des commissions de souscription. En moyenne, elles tournent autour de 1% et sont supportées *in fine* par les souscripteurs. Ces frais diminuent les performances.

► *Les droits d'entrée ne doivent pas être le critère de choix déterminant d'un FCPE.* ■